PROVINCE DE QUÉBEC MRC LES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD



AVIS DE MOTION

10.4 Avis de motion règlement de zonage 39-10-2020 autorisant la garde de poules dans le périmètre urbain

Avis de motion est donné par la conseillère Dominique Lussier qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 39-10-2020 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'autoriser la garde de poules dans les zones du périmètre d'urbanisation et de préciser les conditions applicables à cette activité, notamment en ce qui concerne le nombre maximal d'animaux permis, la localisation des installations sur le terrain et les normes de superficie et de hauteur pour le poulailler et le parquet extérieur.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 4 novembre 2020

Karine Beauchamp

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Téléphone : 450-792-3030 Télécopieur : 450-792-3759